



Justificatif domiciliation fiscale

Par **amazonie**, le **24/01/2012** à **12:46**

Bonjour,
en cas de doute sur le choix d'une domiciliation fiscale (résident - non résident) en fonction du temps passé en France ou à l'étranger, les impôts sont en droit de demander quels types de justificatif ?
Cordialement

Par **francis050350**, le **01/02/2012** à **21:21**

Bonjour ,
Aucun.

C'est certes un peu bref , mais il faut savoir que c'est vous qui déclarez votre situation .
(système déclaratif) c'est donc au fisc s'il n'est pas d'accord d'apporter la preuve contraire .
Si on vous demande par exemple en dehors d'une vérification de situation fiscale personnelle (ESFP) c.a.d dans le cadre d'un contrôle sur pièces du bureau par un simple contrôleur , la présentation de votre passeport; c'est une erreur de procédure et il ne faut pas accepter et faire le mort)